

LA FONDATION DU PATRIMOINE en quelques mots...



Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN
des partenaires financiers

Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org



DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

Site internet : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photos © Association « Les Amis de la Manufacture Royale de Bains »

Ne pas jeter sur la voie publique



APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE



CHAPELLE DE LA MANUFACTURE ROYALE BAINS-LES-BAINS (88)

Préserveons aujourd'hui l'avenir

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

LA CHAPELLE DE LA MANUFACTURE ROYALE DE BAINS-LES-BAINS



Autorisée par l'Évêque de Toul en 1735, **la chapelle de la Manufacture Royale de Bains-les-Bains**, est située au cœur d'un site industriel du XVIII^{ème} siècle unique en Lorraine.

Cette chapelle a été réalisée en grès blanc de style baroque attenante à la Maison de Maître et domine le site de la Manufacture Royale de Fer Blanc. Utilisée conjointement par les maîtres de forge et les ouvriers, elle a vu la conversion des premiers ouvriers luthériens de ce site industriel.

Elle abrite désormais quatre nouveaux vitraux.

Les toiles religieuses menacées, elles aussi, font l'objet d'une sauvegarde nécessaire, en particulier l'huile sur toile du XVIII^{ème} siècle représentant « **l'Assomption de la Vierge** » et son cadre surmonté d'un angelot en bois polychrome sur le cintre.

Afin de conserver ce patrimoine qui a accueilli des personnages célèbres tels que Julie Victoire Daubié, Cavour ou Jules Méline, l'Association « **Les Amis de la Manufacture Royale de Bains** » se mobilise et lance en partenariat avec **la Fondation du Patrimoine de Lorraine un appel aux dons**, à destination **des particuliers, des associations et des entreprises**.

L'Association « Les Amis de la Manufacture Royale de Bains » compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien son projet !

Oui, je fais un don pour soutenir **la restauration des toiles de la chapelle de la Manufacture Royale** (chèque à l'ordre de « **FONDATION DU PATRIMOINE - CHAPELLE DE LA MANUFACTURE ROYALE** ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'Association « Les Amis de la Manufacture Royale de Bains » pour le cas où l'opération n'aboutirait pas.

Mon don est de [] euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- **OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €** (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- **de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires).

Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

BON DE SOUSCRIPTION

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

MAIL :

Bon de souscription et règlement par chèque à envoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Lorraine
62 rue de Metz
54000 NANCY

OU

Faites un don en ligne depuis notre site internet (paiement sécurisé)

lorraine.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de l'Association « Les Amis de la Manufacture Royale de Bains », pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

